

L'ÉTAT CIVIL ET SES VÉRITÉS : LE SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL, CRÉATEUR D'IDENTITÉ

Fons KNOPJES

Directeur du Centre ID-Management, La Haye (NL)

Le droit à l'identité et à la nationalité est clairement affirmé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention sur les droits de l'enfant. Il est de la responsabilité des gouvernements de défendre ces droits fondamentaux.

Dans notre société qui se veut universelle, il est impératif d'avoir une identité ainsi qu'une preuve de cette dernière afin de pouvoir voyager, travailler, se construire une nouvelle vie mais également pour avoir accès à l'éducation, aux services médicaux, aux services publics, et bien plus encore. En d'autres termes, nous avons besoin d'une identité pour vivre. Plusieurs services gouvernementaux ont pour mission de garantir qu'une identité soit correctement liée à une personne durant les diverses étapes de sa vie. Il s'agit d'un défi de taille pour ces organisations.

Dans le monde occidental, la relation d'une personne à son identité administrative commence peu de temps après la naissance - pendant l'enregistrement de celle-ci - et au moment de la délivrance d'un certificat de naissance. Une identité administrative a un cycle d'existence : elle est créée, utilisée, contrôlée et finalement elle cesse d'exister. Il est évident que, pour toutes les phases de ce cycle, il est primordial que l'identité administrative soit établie correctement dès le début. En réalité, ce n'est pas tellement différent de la vie réelle. Si l'identité administrative a un mauvais point de départ, cela aura des répercussions négatives sur le cycle entier. Or, comme l'a souligné Madame Carol Bellamy, directrice exécutive de l'Unicef : "un acte de naissance est un des documents les plus importants qu'une personne possède pendant toute sa vie. Si cet acte n'est pas correct dès le début et si nous n'enregistrons pas les enfants, il s'ensuivra une bataille sans fin".

En tant que créateur de l'identité administrative, le service de l'état civil joue un rôle crucial dans le cycle de l'identité. Si l'officier de l'état civil fait son travail correctement, il rendra le travail des fonctionnaires qui lui succéderont bien plus aisé. Et si un bureau de l'état civil remplit correctement son rôle en tant que service public, il sert bien le public.

Dans le monde Occidental, la phase cruciale, celle de la création d'une identité, semble être relativement bien règlementée. Nous avons des règles pour l'enregistrement qui sont prévues par la loi nationale. Toutefois, dans notre monde occidental, y compris dans l'Union Européenne, le certificat de naissance - qui est le document de base de cette étape - n'est soumis à aucune norme et s'avère mal sécurisé. Les Etats-Unis, par exemple, ont en circulation sur leur territoire près de 7200 modèles différents d'actes de naissance. Dans le monde entier, les garanties demeurent insuffisantes pour s'assurer que les certificats de naissance sont délivrés d'une façon fiable et sécurisée. En outre, dans des pays non-occidentaux, le service de l'état civil est soit inexistant, soit à l'aube de son développement.

Bien que l'acte de naissance soit un document fondamental sur lequel se basent de nombreuses décisions, contrôles et documents ultérieurs, il y a toujours très peu d'uniformité dans la présentation de ce document et peu de garanties que sa procédure de délivrance soit fiable. Nous risquons de prendre des décisions erronées sur la base d'actes de naissance, dont l'aspect ne nous est pas familier et dont nous ne pouvons pas vérifier l'authenticité.

La fraude à l'identité augmente dans le monde réel comme dans l'univers numérique. L'internationalisation croissante et la création, ou l'enregistrement, d'identités par des services de l'état civil étrangers menacent sérieusement l'intégrité de l'infrastructure de l'identité. Ces développements peuvent provoquer une perte de confiance du public dans les informations fournies par le gouvernement et entraîner des coûts économiques.

Il est évident que la confiance que nous pouvions accorder à l'infrastructure de l'identité ne se justifie plus : cette méthode n'est plus efficace et conduit à des abus.

Pour mettre fin à cette situation, nous avons besoin d'un système de gestion intégrée et dynamique, dans lequel tous les éléments de l'infrastructure de l'identité sont envisagés et gérés comme un ensemble cohérent. Certains pays ont déjà opéré cette transition, afin d'accroître l'intégrité de leur système et réduire de manière significative le risque d'abus.

Tant que nous ne serons pas prêts à aller jusqu'à autoriser les services de l'état civil du monde entier à implanter des puces aux enfants immédiatement après leur naissance, l'établissement et le contrôle de l'identité continueront à être un défi comportant des risques dont nous devons être constamment conscients.

La devise pour la "Commission Internationale de l'Etat Civil (CIEC)" devrait être "une personne, une identité".